

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Objet et champ d'application :**

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de prestations qui prévalent sur tout autre document.

Comment participer à nos stages

Pour participer à nos stages, il suffit de vous inscrire par e-mail via notre moteur de recherche de la rubrique « Calendrier des formations » en nous retournant notre bulletin d'inscription complété, ou en nous contactant à :

IMPACT RH

9 boulevard de Rochechouart

75009 Paris

Téléphone : 01 45 26 66 17

Télécopie : 01 48 78 21 98

Pour les stages interentreprises : à réception de la demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin d'inscription par e-mail à notre adresse sur le site c.leclere@impact-rh.com, ou par courrier 9 boulevard de Rochechouart 75009 Paris, ou fax aux coordonnées suivantes : Téléphone 01 45 26 66 17 – Télécopie 01 48 78 21 98, Impact RH vous fera parvenir une facture pro-forma qui tient lieu de convention de formation signée.

Pour les stages intra-entreprises : une facture d'acompte est adressée dès la prise de commande, ainsi que des factures complémentaires mensuelles émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

La demande d'inscription à un stage ou une conférence n'est enregistrée qu'après réception et encaissement par Impact RH de la totalité du règlement de la prestation concernée.

Une convocation est adressée à l'intéressé au plus tard sept jours avant la formation ; elle précise les horaires, le lieu et les moyens d'accès. Elle vous sera demandée dès votre arrivée sur le lieu de la formation.

Vous êtes invité (e), sur les lieux de la formation, à signer une liste d'émargement nécessaire à l'établissement d'une attestation de présence expédiée sous quinzaine après la formation.

Démarche qualité : questionnaire de satisfaction

Notre objectif est de répondre à vos attentes, de vous garantir une qualité de service constante et d'être en permanence à votre écoute.

A l'issue de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire de satisfaction faisant l'objet d'une analyse approfondie de la part de nos services.

Impact RH peut ainsi prendre en compte l'ensemble des observations et suggestions formulées pour adapter en permanence ses prestations à vos besoins.

Tarifs et règlements :

Tous les prix sont indiqués hors taxe et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Nos tarifs sont forfaitaires. Ils comprennent la documentation pédagogique remise durant la formation. Ils ne comprennent pas les frais de transport et d'hébergement éventuels ne sont pas compris. Les déjeuners, les petits-déjeuners d'accueil, les pauses-café et les frais de restauration éventuels font l'objet d'une facturation distincte.

Le règlement du prix de la formation doit être intégralement effectué au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre d'Impact RH.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures pourra donner lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Tous nos prix sont indiqués hors taxes pour chaque programme de stage. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Tout stage auquel le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est dû en totalité.

Pour les stages interentreprises et groupes : l'acceptation par Impact RH étant conditionnée par le règlement intégral de la prestation facturée avant son commencement, Impact RH se réserve le droit de disposer librement des places, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts. Les factures sont payables sans escompte et à l'ordre d'Impact RH à réception.

Pour les stages intra-entreprises : en fonction des besoins que l'entreprise aura présentés et détaillés à Impact RH, il sera établi un document contractuel précisant notamment les modalités de réalisation de cette prestation, la durée du stage, le nombre d'intervenants et d'animateurs, le prix et ses modalités de paiement ainsi que les conditions de déroulement du stage.

L'acceptation Impact RH est conditionnée par le règlement d'un acompte de 30% qui est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à Impact RH si le participant renonce à la formation.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations conformément aux conditions définies préalablement. En cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Impact RH se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

Demande de prise en charge par un OPCA :

Si le participant souhaite faire une demande de prise en charge par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient d'en faire la demande avant le début de la formation et de s'assurer de sa bonne fin.

Impact RH s'engage à vous fournir la totalité des documents et des justificatifs à sa disposition afin de faire aboutir votre demande.

Pénalités de retard :

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le participant de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal (C.com.art.441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le participant qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande :

Dans le cas où un participant s'inscrirait à un stage Impact RH sans avoir procédé au paiement de la ou des commande(s) précédente(s), Impact RH pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le participant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report :

Annulation :

Pour les stages interentreprises : les annulations formulées par écrit par le stagiaire donneront lieu à un remboursement si elles sont reçues 15 jours francs ouvrables avant le début du stage. Passé ce délai, la totalité du montant de la participation sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les stages intra-entreprises : si une annulation intervient moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, Impact RH facturera la totalité de la formation à titre de dédit.

Par Impact RH : Impact RH se réserve le droit d'annuler une formation, cinq jours ouvrés avant la date de début du stage, si le nombre des participants à cette formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

Par le stagiaire :

Les demandes d'annulations formulées par écrit donneront lieu à un remboursement, si elles sont reçues au moins 15 jours avant la date de début de la formation. Passé ce délai, la totalité du montant de la participation sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire.

Report de stage :

Impact RH se réserve la possibilité de reporter un stage. Les participants seront alors informés au minimum cinq jours ouvrés avant le début du stage. Aucune indemnité ne sera versée en raison du report.

Suspension – résiliation :

En cas d'inexécution par le cocontractant de ses obligations de paiement, Impact RH se réserve le droit de suspendre sans délai l'exécution des obligations contractuelles jusqu'à complet paiement de l'arriéré.

Impact RH se réserve le droit de résilier le contrat pour toute inexécution des obligations découlant des présentes Conditions Générales de Vente huit jours après une mise en demeure restée sans effet et de réclamer, à titre d'indemnité forfaitaire, l'intégralité du paiement des sommes dues.

Remplacement :

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, au minimum 48h avant le début de la formation.

Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le participant à Impact RH en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'Impact RH pour les besoins des dites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le participant peut écrire

à Impact RH pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier d'Impact RH.

Renonciation :

Le fait pour Impact RH de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces clauses.

Loi applicable :

Les présentes Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre Impact RH et les participants à ses stages relèvent de la Loi française.

Attribution de compétences :

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à l'interprétation, la formation ou l'exécution des contrats conclus entre Impact RH et les personnes physiques ou morales agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, le Tribunal de Commerce de Paris, sauf à ce que Impact RH ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des cocontractants puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Impact RH à son siège social au 9 boulevard de Rochechouart, 75009 Paris.